

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 10 février 2026, à 15 h 30, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest, présidente
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Georges M. Perron
M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot, TEAM

Absent

M. Denis Pérusse

La séance est ouverte à 15 h 32, par madame Huguette Charest, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026
3. Acceptation des comptes du mois de janvier 2026
4. Information :
 - Rapport financier aux administrateurs au 31 décembre 2025
 - Consommation d’eau et niveau des puits
 - Ondes radio - Innovation, sciences et développement économique du Canada (ISDE)
 - Horaire de travail
5. Résolution adoption du Règlement 01-2026 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Régie
6. Résolution autorisant les travaux effectués sur le groupe électrogène de l’usine, par la firme WAJAX, au montant de 9 178,75 \$, avant taxes
7. Résolution autorisant le remplacement du chariot élévateur de l’usine, par la firme Crown Chariots Élévateurs, au montant de 7 205 \$, avant taxes.
8. Résolution octroyant à la firme Fertior, la gestion complète des boues liquides pour un montant de 38 165 \$, avant taxes.
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-012

Il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2026

2026-02-013

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2026

2026-02-014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de janvier 2026 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de janvier 2026 au montant de 279 172 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS**RAPPORT FINANCIER AUX ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

La greffière-trésorière dépose le rapport financier aux administrateurs au 31 décembre 2025.

CONSOMMATION D'EAU ET NIVEAU DES PUITES

Madame Danielle Roy fait le point sur le niveau du puits témoin et dépose un graphique représentant le niveau du puits témoin pour 2026 comparativement aux années antérieures.

Elle dépose également un graphique sur le suivi de la consommation d'eau. En ce qui concerne Saint-Flavien, la consommation est revenue à la normale à la suite de la réparation de la fuite au mois de décembre.

Elle remarque qu'à la suite de la sécheresse de l'été 2025, la qualité de l'eau brute s'est dégradée. Il y a plus de métaux (fer et manganèse) dans l'eau. L'eau est également plus dure, cela implique qu'il faut utiliser plus de produits chimiques pour maintenir la même qualité d'eau traitée.

En ce qui concerne le niveau du puits témoin, il est environ 4 po plus bas que celui observé aux mêmes dates dans les années antérieures. L'été hivernal est en cours. L'été hivernal peut avoir un effet direct et parfois important sur les puits souterrains. L'hiver crée une situation où la recharge des nappes est presque nulle, ce qui peut entraîner une baisse notable du niveau d'eau dans les puits. Le sol étant gelé, cela empêche l'infiltration de l'eau de pluie ou de fonte. La neige s'accumule au lieu de s'infiltrer, donc la recharge est reportée au printemps.

**ONDES RADIO - INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU CANADA (ISDE)**

La licence régissant l’utilisation des ondes radio décernée par Innovation, sciences et développement économique du Canada (ISDE) doit être modifiée afin de permettre la communication entre tous les équipements. La modification a été demandée et nous sommes dans l’attente de la confirmation du prix.

HORAIRE DE TRAVAIL

Monsieur Abdennour Elbey soumet une demande pour modifier son horaire de travail afin de débiter à 8 h et de terminer à 16 h.

Lors d’une rencontre entre le Comité RH et les employés de la Régie, mardi le 27 janvier 2026, ce point a été discuté. À cette occasion, monsieur Elbey se dit disposé à commencer à 7 h, lorsque la demande lui en sera faite.

Quant à monsieur Benjamin Blanchet, il se dit satisfait de son horaire de travail soit 7 h 30 à 16 h.

Lors de la séance du 10 juin 2025, il a été décidé d’augmenter les heures travaillées afin de faciliter certains travaux. Ces heures n’ont plus raison d’être.

5. RÈGLEMENT NO. 01-2026 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE :

2026-02-015

ATTENDU QUE l’article 598 du *Code municipal*, accorde aux régies intermunicipales le pouvoir d’adopter des règlements pour leur régie interne;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi afin d’adopter un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la Régie;

ATTENDU QU’UN avis de motion a été donné lors de la séance du 13 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l’unanimité que le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Tous les avis publics de la Régie sont publiés seulement sur le site internet de la Régie, notamment et de façon non limitative, les avis suivants :

- Adoption de règlements (incluant les règlements d’emprunt)
- Appel d’offres publics
- Calendrier des séances

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

6. RÉSOLUTION AUTORISANT LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE GROUPE ÉLECTROGÈNE DE L’USINE PAR LA FIRME WAJAX

2026-02-016

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’urgence sur le groupe électrogène de l’usine ont dû être effectués par la firme WAJAX;

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme WAJAX au montant de 9 178,75 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture

transmise par la firme WAJAX au montant de 9 178,74 \$, avant taxes, à même le budget de fonctionnement 02-41200-632.

ADOPTÉE

7. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMPLACEMENT DU CHARIOT ÉLÉVATEUR DE L'USINE PAR LA FIRME CROWN CHARIOTS ÉLÉVATEURS

L'achat d'un transpalette électrique est nécessaire pour déplacer les sacs de 1000 kg de carbonate de sodium dans l'usine de filtration puisque celui utilisé présente des défaillances évidentes. Une seule soumission a été présentée. Ce dossier est reporté à la séance du 10 mars 2026, afin d'obtenir d'autres soumissions. S'il advenait qu'une décision doive être prise rapidement, madame Danielle Roy pourra faire appel à la délégation en matière financière la concernant et en référer à la présidente.

8. RÉSOLUTION OCTROYANT À LA FIRME FERTIOR, LA GESTION COMPLÈTE DES BOUES LIQUIDES

2026-02-017

CONSIDÉRANT QU'il faudra, au printemps, procéder à la gestion complète des boues liquides;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par la firme FERTIOR pour le pompage et le transport du printemps et de l'automne au montant de 38 165 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité d'octroyer à la firme FERTIOR la gestion complète des boues liquides pour un montant de 38 165 \$, avant taxes, à même le budget de fonctionnement 02-41200-459.

ADOPTÉE

9. VARIA

9.1 WSP – Rapport d'étape - Mise aux normes de la station d'épuration (STEU)

Madame Danielle Roy commente le rapport d'étape produit par la firme WSP. La firme d'ingénierie propose différents changements aux bâtiments et équipements actuels. Pour le poste de pompage principal, il propose, entre autres, l'ajout d'une troisième pompe et l'ajout d'un groupe électrogène. Il propose aussi de refaire la mécanique de procédé du poste de pompage puisque celui-ci présente des signes de vieillissement évident.

Il suggère également de scinder le projet en deux parties puisque la réfection du poste de pompage principal ne requiert pas de demande de CA. Les débits supplémentaires demandés par les deux municipalités ne nécessitent pas son agrandissement. Toutefois, la mise à jour des étangs exige la préparation d'un CA afin de poursuivre les démarches. Il propose l'ajout d'un dégrilleur, de remplacer dans les étangs le système d'aération actuel, d'ajouter des soufflantes supplémentaires afin de combler les besoins en oxygène actuels et futurs. La firme d'ingénierie WSP suggère également de ne pas utiliser les soufflantes existantes, car elles seraient, selon eux, trop énergivores et non admissibles aux subventions accordées par Hydro Québec.

À la suite de ces commentaires, les membres du conseil demandent à madame Roy de voir la possibilité qu'un nouvel ingénieur prenne ce dossier en mains.

Il en sera discuté lors de la séance du 10 mars 2026.

9.2 RÉSOLUTION MODIFIANT, À SA DEMANDE, L'HORAIRE DE TRAVAIL DE MONSIEUR ABDENNOUR ELBEY

2026-02-018

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Abdennour Elbey de modifier son horaire de travail afin de débiter à 8 h et de terminer à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Elbey se dit disposé à commencer à 7 h lorsque la demande lui en sera faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité de modifier l’horaire de travail de monsieur Abdenmour Elbey de 8 h à 16 h, pour un total de 70 heures, à raison d’une semaine de 38 heures et d’une semaine de 32 heures.

ADOPTÉE

9.3 Achats de vêtements

Madame Nancy Labbé fait le point sur l’achat des vêtements des employés de la Régie. Ces achats se devant de privilégier les fournisseurs locaux, deux fournisseurs ont été choisis soit Équipro et Multi-images.

Les employés ont fait leur choix concernant les vêtements, madame Labbé procédera aux commandes dès demain.

Les membres du conseil décident que les bottes devront être acheter chez Équipro et pas ailleurs.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2026-02-019

Il est proposé par 17 h 01, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à Sylvain T. Bouffard.

ADOPTÉE

wh

Huguette Charest, Présidente

Nancy Labbé
Greffière-trésorière